

Association des Aviculteurs

VITRY-GANDRANGE

Mr Cotte Renaud

20 rue de la fontaine

57175 Gandrange

[aviculteursvitrygandrange@gmail.com](mailto:aviculteursvitrygandrange@gmail.com)

+33770402861



## **51 -ème EXPOSITION AVICOLE les 20 et 21 septembre 2025**

**Salle Daniel Balavoine 3 Pl. Joseph Wiedenkiller, 57175 Gandrange**

Organisé par l'association des Aviculteurs de Vitry - Gandrange

**Article 1-** l'association organise leur 51ème exposition Avicole les 20 et 21 septembre 2025. Tous les éleveurs sont cordialement invités à y participer.

**Article 2-** Les sujets présentés doivent être la propriété et être bagués, tatoués et vaccinés selon la législation en vigueur. Les bagues autres que celles officielles ne sont pas admises.

**Article 3-** Les sujets sont présentables comme suite :

- Volière : 3 mâles et 3 femelles en PIGEONS ; même race et variété
- Parquet : 1 male et 3 femelles en VOLAILLES uniquement
- Couple : 1male et 1 femelle en oiseaux de parc et d'ornement et palmipèdes uniquement
- unité : tout sujet confondu en précisant (M= males ou F= femelle)

**Article 4-** Les feuilles d'engagement, en un exemplaire, doivent être soigneusement remplies en respectant les classes VOLAILLES, LAPINS, PIGEONS, en précisant s'il s'agit de

**GRANDE RACE (GR) OU RACE NAINE (RN)**

**RENCONTRE REGIONAL DU SATIN CLUB FRANCAIS / PRIX SPÉCIAL DU PIGEON CLUB DE LA MOSELLE**

**CHALLENGE DU FAUVE DE BOURGOGNE / CHAMPIONNAT REGIONAL DE LA MEUSIENNE / PRIX SPÉCIAL DU BANTAM CLUB FRANCAIS**

Les palmipèdes, ornements et parc sont classés dans la catégorie volailles.

Les animaux nés en 2021, 2022, 2023, 2024 sont admis à concourir.

**Article 5-** Les droits d'inscription sont fixés à 1 € l'unité et 2€ pour toutes compositions.

Le catalogue à 3 euros (1 par famille) vous sera réservé

Le récapitulatif des feuilles d'engagement, accompagné du montant des frais sont à faire parvenir chez la Trésorière **Madame Dorvaux Nathalie 20 rue de la fontaine 57175 Gandrange (07-70-40-28-61).**

Pour le **LUNDI 1 SEPTEMBRE 2025 AU PLUS TARD.**

**ENLOGEMENT DES ANIMAUX JEUDI 18 SEPTEMBRE DE 8H A 22H**

**Article6**-Les inscriptions payées pour des sujets absents à l'engagement ne seront pas remboursées.

-Les sujets peuvent être mis en vente en indiquant le prix de vente souhaité sur les feuilles d'inscriptions ce prix majoré de 10% figurera au catalogue.

-Les éleveur désirant annuler une vente devront acquitter ces 10% au moment de l'annulation.

-il ne sera pas accepté de vente hors catalogue dans l'enceinte de l'exposition.

**Article7**-Les exposants de lapins sont priés de ne plus marquer le N °de cage dans les oreilles.

-L'identification du tatouage est à inscrire sur les feuilles d'encagement afin d'éviter des erreurs lors de la mise en cage et au moment du jugement.

-Les lapins ne seront pas pesés pour les jeunes sujets de 2025.

-les lapins seront pesés pour les Adultes

**Article8**-Les sujets de la même catégorie ; malades ou suspects : présentés par l'exposant ne seront pas encagés. Exemple 1pigeon malade, aucun pigeon ne sera encagé, de même pour une volaille ou un lapin, ceci pour préserver les sujets sains.

**Article9**-Les sujets sont jugés selon leur mérite, et les mentions attribuées par les juges leur appartiennent.

-Tous les meilleurs sujets de chaque catégorie seront récompensés.

**Article10**-Pendant les opérations de jugements, ne sont admis dans l'enceinte de l'exposition que les juges, le comité et les porteurs, qui sont tenus de ne faire aucun commentaire aux juges.

**Article11**-Le comité prendra toutes les dispositions utiles pour la nourriture et la surveillance des animaux. Aucun sujet sera mis en cage ou sorti sans la présence d'un commissaire.

L'exposant ne saurait rendre responsable le comité en cas de décès, vols ou dommages du fait même d'un incendie.

**Article12**- Attribution des coupes "MEILLEURS SUJETS"

LAPIN -VOLAILLE -PIGEON

Lapins « Meilleur sujets" Pigeons "Meilleur sujets" Volaille "Meilleur sujets"

**POUR 2025 LE GPE SERA DONC UNE VOLAILLE**

RENCONTRE REGIONAL DU SATIN CLUB FRANCAIS / PRIX SPÉCIAL DU PIGEON CLUB DE LA MOSELLE

CHALLENGE DU FAUVE DE BOURGOGNE /CHAMPIONNAT REGIONAL DE LA MEUSIENNE / PRIX SPÉCIAL DU BANTAM CLUB FRANCAIS

Tous les (MEILLEURS SUJETS) entrent en liste après contrôle des tatouages.

Il appartiendra aux juges en VOLAILLE de désigner le GPE 2025

**Article14**-Le seul fait de demander l'inscription d'animaux à l'exposition, implique pour l'exposant, l'acceptation sans réserve du présent règlement :

Information :  
aviculteursvitrygandrango@gmail.com

